

CODE EUROPÉEN DE BONNE CONDUITE POUR L'OCTROI DE MICROCRÉDITS

QU'EST-CE QUE LE CODE ?



Le Code est un outil d'autorégulation volontaire développé pour le secteur de la microfinance en Europe, en étroite consultation avec les principales parties prenantes. Il comprend un ensemble unifié de bonnes pratiques et sert de label de qualité, en soutenant des pratiques éthiques et responsables de prêt.

A QUI S'ADRESSE LE CODE ?



Le Code s'adresse principalement aux institutions de microfinance (IMF) opérant en Europe qui accordent des prêts d'un montant maximum de 25 000 € à des micro-entrepreneurs ou à des travailleurs indépendants. Le Code est également approprié pour les banques, les clients, les investisseurs et les régulateurs.

La souscription ou l'approbation du code (uniquement pour les banques agréées et les institutions de garantie) est une condition préalable à l'accès aux financements de l'UE dans le cadre des instruments financiers EaSI ou aux services de formation et d'évaluation du code dans le cadre de l'assistance technique EaSI.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE CODE ?



1^{ère} étape Souscription

Envoyez le formulaire de souscription dûment rempli à empl-microfinance@ec.europa.eu

Les IMF peuvent demander une formation au code en envoyant un courriel au Consortium dirigé par la Frankfurt School à l'adresse suivante easi.ta@fs.de



2^{ème} étape Auto-évaluation

Remplissez l'outil d'auto-évaluation

Enregistrez et partagez vos données sur EaSI-MicPro pour estimer votre degré de conformité et les domaines à améliorer.



Les IMF ont 18 (ou 36) mois après la souscription pour se conformer à toutes les clauses du Code. 36 mois uniquement pour les IMF Greenfield opérant depuis moins de trois ans.



3^{ème} étape Processus d'évaluation

Les IMF qui souhaitent être évaluées sur leur conformité au Code doivent soumettre leur auto-évaluation et leur rapport d'avancement à l'évaluateur externe MFR par courriel à easi.ta@mf-rating.com



4^{ème} étape Décision d'attribution

Le Groupe de Pilotage du Code, présidé par la Commission européenne, prend la décision finale pour la certification d'une institution.

Les IMF certifiées doivent respecter au moins 80% du total pondéré de toutes les clauses et respecter toutes les clauses prioritaires.

QUI BÉNÉFICIE DU CODE ?

Institutions de microfinance



1. Accès au financement de l'Union européenne pour la microfinance dans le cadre des instruments financiers EaSI;
2. Processus et opérations internes améliorés;
3. Un label de qualité pour les clients, les investisseurs et les régulateurs.

Le Code bénéficie également à/aux



Clients :
Garantis d'être traités équitablement



Investisseurs :
Sécurisés par la transparence et la conformité



Régulateurs :
Sécurisés par la pertinence d'opérations IMF solides



Union Européenne :
Meilleures pratiques et principes éthiques communs à toutes les IMF

Institutions Certifiées et Témoignages

La liste complète des institutions certifiées, qui ont passé avec succès le processus d'évaluation, se trouve sur la page officielle du Code européen de bonne conduite pour l'octroi de microcrédits, sur le site de la Commission européenne.

«Aujourd'hui, nous sommes l'un des acteurs les plus dynamiques et innovants dans le domaine du microcrédit professionnel en Belgique. Nos pratiques sont conformes au Code européen de bonne conduite promu par la Commission européenne pour les institutions de microfinance dans l'UE.»

PDG d'une IMF, Belgique

«Grâce à la certification du Code, nous sommes désormais classés parmi les institutions financières dignes de confiance... ce qui rend notre personnel très fier.»

PDG d'une IMF, Albanie



Formulaires et liens relatifs au Code :

Souscrivez au Code : EMPL-MICROFINANCE@ec.europa.eu
[Formulaire de souscription et outil d'auto-évaluation](#)
[Inscrivez-vous et partagez vos données sur EaSI-MicPro](#)

Assistance technique EaSI sur le Code : easi.ta@fs.de
Notes et évaluations : easi.ta@mf-rating.com

Autres liens associés :

[Programme EaSI](#)
[Appel à manifestation d'intérêt sur EaSI](#)
[Instruments financiers EaSI](#)
[Service d'assistance technique EaSI](#)



Office des publications
de l'Union européenne

© Union européenne, 2021

Le Code européen de bonne conduite pour l'octroi de microcrédits est financé par l'Union européenne dans le cadre du programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

La réutilisation de ce document est autorisée, à condition que le crédit approprié soit accordé et que toute modification soit indiquée (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux détenteurs des droits respectifs.

©Freeicons